

**Avis circonstancié relatif au projet de SCOT Doubs Central**

*émis en séance plénière le 05 octobre 2016 par le conseil de développement,  
suite à de nombreuses réunions d'informations et d'échanges à ce sujet.*

Le SCOT et le DOO sont des documents cadres qui devraient pouvoir traduire une vision à long terme de l'organisation du territoire auquel ils s'appliquent.

Nous considérons que ces documents ne sont pas suffisamment ambitieux dans leurs orientations et avons le sentiment qu'ils ne servent qu'à valider réglementairement des choix politiques d'organisation du territoire par ailleurs déjà arrêtés au niveau local. Ces documents pourraient et devraient, selon nous, être bien davantage que de l'habillage.

Dans le domaine de l'environnement et du développement durable, nous aurions souhaité voire des mesures prescriptives concrètes, plutôt que des phrases passe partout à l'image des deux suivantes : « Il faudra chercher à tendre vers un développement économe en energy pour éviter la vulnérabilité des ménages » ou encore « favoriser une gestion avec parcimonie de la ressource en eau ».

Les corridors écologiques auraient pu être matérialisés à une échelle 1/25 000 au lieu de 1/1 000 000, avec l'obligation de les maintenir en bon état.

Certaines législations sont rappelées comme celles sur les périmètres de protection des captages pour l'eau potable, mais pas toutes, comme celles sur la protection des haies afin de limiter l'uniformisation des paysages agricoles. Nous ne comprenons pas qu'un choix non exhaustif aie été fait à ce niveau.

Nous aurions souhaité voir établi un bilan cartographié des surfaces agricoles utiles afin de connaître les terres agricoles qu'il advient de réserver prioritairement à l'agriculture et de préserver.

Nous aurions souhaité voir davantage de mesures de protection concernant les surfaces forestières. Souvent ce sont ces dernières qui souffrent des grands projets d'urbanisation.

Dans le domaine du logement, nous aurions souhaité que l'accent soit davantage porté sur la résorption de la vacance et des « dents creuses », notamment à l'intérieur des bourgs centre.

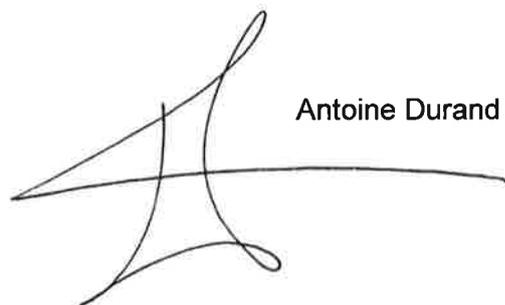
Le choix a été fait dans le SCOT de ne pas considérer comme « dent creuse » toute surface inférieure à 50 ares, puis de donner un objectif de résorption une fois ces dernières exclues des calculs de surface. Nous aurions préféré que la totalité de la surface soit comptabilisée, quel que soit sa surface, et qu'ensuite seulement un objectif soit donné par rapport à cette surface. Cette démarche nous aurait semblé intellectuellement préférable.

Par ailleurs il serait souhaitable que les objectifs chiffrés en termes de logements et de consommation foncière fassent l'objet de prescriptions dans le DOO et pas simplement de recommandations et que les programmes qui en découlent soient compatibles avec le niveau des équipements publics.

Dans le domaine de l'aménagement des bourgs-centre, nous aurions souhaité que le développement préférentiel autour des pôles gare soit une prescription et non une recommandation.

Dans le SCOT, l'idée de favoriser des modes de déplacement alternatifs à la voiture est évoquée. Cependant, de façon très concrète, certains grands projets de développement urbain font exactement le contraire exemple : Baume les dames ZAC de Champvans et lotissement Bois Carré, Isle sur le Doubs, ou encore Rougemont....

Pour les membres du Conseil de développement présents à la séance, son Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Antoine Durand